



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

taux

Question écrite n° 47756

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur les inquiétudes exprimées par les horticulteurs et pépiniéristes concernant la hausse de la TVA sur les fleurs, les plantes et les arbres. En effet, la hausse de la TVA de 7 % à 10 % prévue à partir du 1er janvier 2014 aura des répercussions négatives sur la consommation des produits horticoles (le volume de consommation de ces produits a déjà baissé de 9,2 % en 2012) et, à terme, sur les emplois et les entreprises du secteur. Aussi il souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur ce sujet et les mesures qu'il compte prendre pour protéger la filière horticole française.

Texte de la réponse

Depuis le 1er janvier 2014, le taux normal de TVA est fixé à 20 % et le taux réduit de 7 % a été porté à 10 %. Dans ce cadre, les produits de l'horticulture, répondant à la définition des produits d'origine agricole non transformés, sont soumis au taux de 10 % au 1er janvier 2014 en application des dispositions du 3° de l'article 278 bis du code général des impôts (CGI), soit le même taux, selon les informations données par la Commission européenne, que celui appliqué aux fleurs coupées et aux plantes en Italie et en Espagne. En revanche, les produits horticoles ne répondant pas à cette définition relèvent du taux normal. Par ailleurs, le Gouvernement a mis en place le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) pour répondre aux préoccupations exprimées par les professionnels quant à la sauvegarde des emplois, notamment en étant assis sur la masse salariale. Ainsi le secteur horticole, intensif en main d'oeuvre, bénéficiera largement du CICE, lui permettant d'absorber les effets de la hausse de la TVA.

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47756

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Budget

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 janvier 2014](#), page 341

Réponse publiée au JO le : [11 février 2014](#), page 1299